

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 6
- exprimés 6
- absents excusés 1
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 6

Date de la convocation : 8/02/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/2/2019

OBJET : Réalisation d'emprunt pour l'investissement.

L'an deux mille dix neuf et le 12 février à 18H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

ABSENT EXCUSE : MARTY Lætitia

M LE LURON Renaud a été élu secrétaire.

Monsieur le maire rappelle que le marché de travaux pour la rénovation et l'agrandissement de la Salle des fêtes est en cours et que les travaux sont avancés à hauteur de 30 % environ.

Le conseil département a accordé une subvention de 78 003 € pour cet investissement et, compte tenu de la trésorerie de la Commune, Monsieur le maire propose le recours à l'emprunt suivant :

- un emprunt Moyen Terme sur 15 ans de 15 000 €
- un emprunt relais subvention avec cession de créance notifiée au CD 31 pour un montant de 45 000 € ;
- un emprunt relais TVA sur 2 ans pour un montant de 34 000 €.

Il indique que le Crédit Agricole de Toulouse lui a transmis une proposition d'emprunt répondant parfaitement à ces critères , soient :

	Montant	Durée	Périodicité	Taux d'intérêt	Montant échéance	Coût total du crédit ou montant de la dernière échéance
EMPRUNT MT	15 000,00 €	15 ans	Annuelle	1,60%	1 132,74 €	Coût total crédit : 1991,10 €
Prêt relais subvention	45 000,00 €	2 ans	Annuelle	0,80%	360,00 €	Montant dernière échéance 45 360 €
Prêt relais TVA	34 000,00 €	2 ans	Annuelle	0,80%	272,00 €	Montant dernière échéance 34 272 €

Des frais de dossier de 50 € s'ajouteront pour chacun de ces dossiers de prêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette proposition de prêts telle que présentée ci-dessus.
- D'inscrire ces recettes et ces dépenses au budget 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document que nécessaire utile à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le



Le Maire, **P. BEDEL**

